

# Le **SUPER** GUIDE

0 à 25  
ans

**ACTIVITÉS**

**SERVICES**

**CONTACTS**



Les Ponts-de-Cé,  
gardiens de



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

Val de Lèze entre  
Ruffec, Lèze et Chalosse  
inscrit sur la Liste du  
patrimoine mondial en 2005

[www.lespontsdece.fr](http://www.lespontsdece.fr)

Le  
**SUPER**

# SOMMAIRE

## ENFANCE

Les SUPER futurs parents . . . page 3

La SUPER petite enfance . pages 4-5

Le SUPER . . . . . pages 6 à 9  
enseignement primaire

Les SUPER . . . . . pages 10 à 12  
accueils de loisirs

## JEUNESSE

Le SUPER accueil passerelle . page 13

Le SUPER . . . . . page 14  
accueil jeunes AJ'C

Les SUPER plans jeunes. . . . page 15

La SUPER culture . . . . pages 16-17

Le SUPER sport . . . . . page 18

Les SUPER . . . . . page 19  
animations de proximité

Certaines démarches sont à effectuer avant la naissance de votre enfant pour établir la filiation et bénéficier de certains droits.

Pour toutes les démarches liées aux actes de naissance d'un enfant, au changement de nom ou à la filiation, le service municipal de l'état civil est là pour vous répondre et vous donner tous les renseignements.

### ► DÉCLARER ET RECONNAÎTRE SON BÉBÉ

La déclaration de naissance doit avoir lieu à la mairie du lieu d'accouchement. Elle doit être effectuée dans les 5 jours qui suivent la naissance par le père, la mère ou à défaut par toute personne ayant assisté à l'accouchement. Si le dernier jour du délai est un samedi, dimanche ou jour férié, ce délai est prolongé jusqu'au premier jour ouvrable qui suit. Vous devrez fournir le livret de famille avec un certificat établi par le médecin ou la sage-femme et l'acte de reconnaissance. En effet, l'enfant né de parents non-mariés peut être reconnu par son père, avant, au moment ou après la naissance auprès d'un service d'état-civil.

### ► CHOISIR LE NOM DE FAMILLE

Les parents doivent choisir d'un commun accord le nom de famille de l'enfant, s'ils n'ont pas déjà effectué un choix de nom pour un précédent enfant. Il peut s'agir du nom du père, du nom de la mère, du nom du père suivi de celui de la mère, ou encore du nom de la mère suivi de celui du père.

Au moment de la déclaration de naissance, vous mentionnez le nom choisi dans une déclaration de choix de nom, accompagnée pour les parents mariés du livret de famille ou d'une copie de l'acte de mariage, et des pièces d'identité des deux parents. Les parents non-mariés devront fournir l'acte de reconnaissance. L'enfant né en France de parents étrangers bénéficie du choix du nom dans les mêmes conditions.

**Le +** Vous devez déclarer la naissance de votre enfant à votre Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) et votre mutuelle santé, à vos différentes assurances, ainsi qu'à la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), pour connaître les aides auxquelles vous pouvez prétendre.

## ENFANCE

Les  
**SUPER**

# FUTURS PARENTS

### Hôtel de Ville

Service état civil  
7 rue Charles-de-Gaulle  
**02 41 79 75 75**  
etat-civil@ville-lespontsdece.fr

Du lundi au vendredi :  
de 09h à 12h30  
et de 13h30 à 17h30  
Sauf le mardi : de 10h30 à 12h30  
et de 13h30 à 19h

Le Conseil départemental peut vous épauler dans le cadre de ses missions de prévention de l'enfance, grâce aux Maisons Départementales de la Solidarité (MDS). Sur chacun des secteurs de la Ville, une équipe de professionnels (médecins, assistantes sociales...) vous répondra en cas de difficulté sociale ou médicale.

### Maison départementale des Solidarités

39 rue Abel Boutin-Desvignes  
**02 41 79 75 10**

Accueil et information  
du lundi au vendredi  
de 9h à 12h30  
et de 13h30 à 17h30.

La  
**SUPER**

0 à 3  
ans

# PETITE ENFANCE

## RAM

3 bis rue André-Gide  
**02 41 79 72 75**  
ram@ville-lespotsdece.fr

Sans rendez-vous :  
le lundi de 9h à 12h

Sur rendez-vous :  
le mardi de 14h à 19h  
le jeudi de 14h à 17h30  
et un samedi par mois  
de 9h à 12h

## Multi-Accueil Les Lutins

5 rue André-Gide  
**02 41 80 63 34**  
multiaccueil-leslutins  
@mfam-enfancefamille.fr  
du lundi au vendredi  
de 7h30 à 18h30

## Micro-crèche Les Lutins de Lamounet

9 avenue François-Mitterrand  
**02 41 54 64 45**  
micro-leslutinsdelamounet  
@mfam-enfancefamille.fr  
du lundi au vendredi  
de 7h30 à 18h30

## Le relais assistants maternels

### ► POUR LES PARENTS

- Une information sur les différents modes d'accueil de la petite enfance
- Une liste d'assistants maternels avec leurs disponibilités
- Une information générale en matière de droit du travail : le relais communique sur les démarches administratives, sensibilise sur les droits et devoirs de l'employeur et oriente en cas de questions spécifiques
- Une écoute et un accompagnement concernant l'accueil de l'enfant

### ► POUR LES ENFANTS

« Accompagner l'éveil, le développement  
et l'épanouissement des tout-petits ».

Le relais est un espace de découverte, de jeux et d'éveil. Accompagnés de leur assistant maternel ou de leurs parents, les enfants peuvent participer à des ateliers d'éveil lors des « ateliers du relais » aux ateliers enfantins.

Le +

Plus facile et plus rapide, prenez vos rendez-vous en ligne à partir de l'Espace Citoyens en accès sur le site de la Ville [www.lespotsdece.fr](http://www.lespotsdece.fr)

## Les structures d'accueil collectif

« Pour grandir en apprenant à vivre avec les autres ».

### ► MULTI-ACCUEIL LES LUTINS

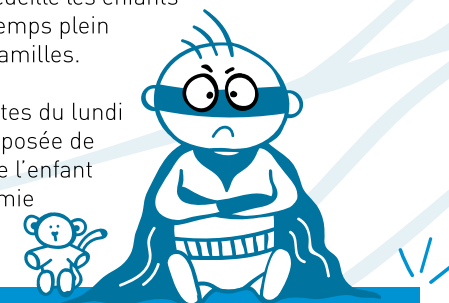
Le multi-accueil «Les Lutins» est un lieu qui permet à chaque enfant de grandir en apprenant à vivre avec les autres, tout en respectant son individualité. Il dispose d'une capacité d'accueil de 30 places et propose 2 services :

- L'accueil occasionnel: pour les enfants âgés de 2 mois et demi à 4 ans, cet accueil permet aux parents de se libérer quelques heures, une 1/2 journée ou une journée pour un rendez-vous, une activité ou tout simplement pour prendre du temps pour soi.
- L'accueil régulier s'adresse aux enfants âgés de 2 mois et demi à 3 ans 1/2, à temps plein ou à temps partiel, en fonction du besoin de chaque famille et du contrat défini avec la structure.

### ► MICRO-CRÈCHE LES LUTINS DE LAMOUNET

La structure est agréée pour 10 places. Elle accueille les enfants de 2 mois 1/2 à 3 ans. L'accueil est régulier à temps plein ou temps partiel en fonction des besoins des familles.

Les structures d'accueil collectives sont ouvertes du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30. Une équipe, composée de professionnels pluridisciplinaires, accompagne l'enfant dans son épanouissement, sa quête d'autonomie et sa découverte du monde qui l'entoure.



Le +

Pour faire garder son enfant ponctuellement, notamment en soirée, BESOIN D'UN OU D'UNE BABY-SITTER, vous pouvez contacter le 02 41 79 75 72 ou [pj@ville-lespotsdece.fr](mailto:pj@ville-lespotsdece.fr) (Point Information Jeunesse)



Le  
**SUPER**

# ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

## Hôtel de Ville

7 rue Charles-de-Gaulle

Service éducation

02 41 79 74 92

education@ville-lespontsdece.fr

Restauration scolaire

02 41 79 72 79

restauration@ville-lespontsdece.fr

Lundi – mercredi – jeudi  
et vendredi : de 09h à 12h30  
et de 13h30 à 17h30

Mardi : de 10h30 à 12h30  
et de 13h30 à 19h

## Écoles publiques

### École maternelle Raymond-Renard

4 rue Jean-Macé

09 71 25 59 82

ce.0490127x@ac-nantes.fr

### École élémentaire Raymond-Renard

7 rue Charles-de-Gaulle

02 41 44 61 70

ce.0491852x@ac-nantes.fr

### Groupe scolaire André-Matraux

46 avenue du 8 mai

09 60 15 58 56

ce.0492229g@ac-nantes.fr

### Groupe scolaire Jacques-Prévert

1 rue Jacques-Prévert

09 66 43 60 64

ce.0490280n@ac-nantes.fr

### Groupe scolaire Raoul-Corbin

7 rue de la Vicomté

09 63 22 19 82

ce.0491878a@ac-nantes.fr

## Inscription scolaire

### ► DÉMARCHES ADMINISTRATIVES EN MAIRIE :

Pour une première inscription, munissez vous du dossier à retirer en mairie ou à télécharger sur l'Espace Citoyens de la Ville *rubrique 'infos pratiques - inscription scolaire'* et des pièces justificatives :

- Le livret de famille
- Un justificatif de domicile (facture EDF, bail...)
- Le carnet de santé de l'enfant
- Un R.I.B si vous souhaitez un prélèvement automatique
- Le quotient familial de votre caisse d'allocations (CAF, MSA, ...) daté de moins de 3 mois
- Assurance scolaire et extra-scolaire.

Vous pouvez également prendre un rendez-vous en ligne sur l'Espace Citoyens *rubrique 'vos démarches en ligne - éducation - première inscription'* pour une 1<sup>ère</sup> inscription.

Suite à votre inscription, le service éducation vous indiquera l'école de rattachement où est affecté votre enfant. Si vous n'habitez pas les Ponts-de-Cé ou que vous n'habitez pas dans le périmètre de l'école souhaitée, vous devez motiver votre demande de dérogation par écrit.

Il faut ensuite prendre rendez-vous avec le (la) directeur(trice) de l'école qui confirmera l'inscription de votre enfant. L'inscription de votre enfant sera enregistrée par le directeur ou la directrice de l'école après transmission de votre fiche d'inscription par le service Éducation.

### ► ORGANISATION D'UNE SEMAINE TYPE

|          | 7h30 | 8h30  | 12h   |          | 13h45 | 15h30          | 16h30          | 17h30     | 18h30 |
|----------|------|-------|-------|----------|-------|----------------|----------------|-----------|-------|
| LUNDI    | APS  | Cours | Pause |          | Cours | TAP            | APS Maternelle |           |       |
|          |      |       |       |          |       |                | Étude          | APS élém. |       |
| MARDI    | APS  | Cours | Pause |          | Cours | TAP            | APS Maternelle |           |       |
|          |      |       |       |          |       |                | Étude          | APS élém. |       |
| MERCREDI | APS  | Cours | 11h30 | Garderie | 12h30 |                |                |           |       |
| JEUDI    | APS  | Cours | Pause |          | Cours | TAP            | APS Maternelle |           |       |
|          |      |       |       |          |       |                | Étude          | APS élém. |       |
| VENDREDI | APS  | Cours | Pause |          | Cours | APS Maternelle |                |           |       |
|          |      |       |       |          |       | Étude          | APS élém.      |           |       |

APS : accueil périscolaire

TAP : temps d'activités périscolaires

## Restauration scolaire

Accueillir les enfants dans un environnement plaisant et convivial. Nourrir de manière équilibrée, éducative et agréable.

Les restaurants scolaires sont ouverts en période scolaire : les lundis, mardis, jeudis, vendredis ainsi que le mercredi si l'enfant est inscrit à l'accueil de loisirs.

Les menus sont communiqués aux familles à l'avance, affichés à la porte des écoles et consultables sur l'Espace Citoyens de la Ville *rubrique 'infos pratiques - restauration scolaire'*.

Pour faciliter la gestion des inscriptions, vous disposez d'un service en ligne au sein de notre collectivité : l'Espace Citoyens. Cet espace complète les services dématérialisés que nous proposons déjà, comme le règlement de factures, la réservation et le paiement de spectacles culturels, ...

Désormais, les factures sont consultables et téléchargeables sur votre espace personnel. Le portail Espace Citoyens vous permet d'inscrire et/ou de désinscrire votre enfant à la restauration scolaire, en ligne à partir de votre domicile quelle que soit l'heure.



Le  
**SUPER**

## ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

### Les locaux des différents accueils périscolaires

#### École maternelle André-Matraux

Rue Henri-Poiron  
Salle accueil périscolaire

**02 41 44 84 51**

Responsable :  
**07 84 34 46 49**

#### Jacques Prévert

Rue Jacques-Prévert  
Salle accueil périscolaire

**02 41 34 10 18**

Responsable :  
**07 84 34 35 90**

#### École maternelle Raymond-Renard

Rue Jean-Macé  
Salle de motricité

**02 41 44 61 88**

**02 41 79 09 48**

Responsable :  
**06 30 34 75 77**

#### École maternelle Raoul-Corbin

Rue de la Vicomté  
Salle de motricité

**02 41 33 18 01**

Responsable :  
**07 84 34 25 75**

## Les accueils périscolaires

### ► LES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

Ils fonctionnent toute l'année scolaire. Ils sont organisés par la mairie des Ponts-de-Cé dans toutes les écoles publiques de la Ville, et sont ouverts matin et soir pour les enfants scolarisés de la petite section au CM2. C'est un service payant sur tous les créneaux.

### ► HORAIRES PÉRISCOLAIRES

- Matin : de 7h30 jusqu'au début de la classe à 8h30.
- Soir : après les TAP les lundis, mardis et jeudis, de 16h30 à 18h30.
- Les mercredis : de 11h30 à 12h30
- Les vendredis : de 15h30 à 18h30

### ► UNE ÉTUDE SURVEILLÉE

Elle est proposée le soir pour les élèves des classes élémentaires (à partir du CP). Les lundis, mardis et jeudis de 16h30 à 16h45, et les vendredis de 15h30 à 15h45, les enfants ont un temps récréatif, puis ils sont accueillis en classe pendant 45 minutes pour faire leurs devoirs et apprendre leurs leçons sous la surveillance d'un adulte.

### ► LES INSCRIPTIONS

L'inscription aux accueils périscolaires se fait au service éducation de la mairie via le dossier d'inscription mis à disposition sur l'Espace Citoyens de la Ville.

Tous les ans, l'inscription aux activités périscolaires doit être réalisée et les familles doivent fournir une nouvelle attestation d'assurance et un justificatif de leur quotient familial.

- Si votre enfant est en maternelle, il peut être accueilli après les TAP jusqu'à 18h30. La facturation débute à partir de 16h30 après les TAP les lundis, mardis et jeudis, et à partir de 15h30 les vendredis.
- Si votre enfant est en élémentaire, il peut, à la fin de l'étude surveillée, être accueilli à l'accueil périscolaire de 17h30 à 18h30 ou le vendredi de 16h30 à 18h30.

## LES TAP : Temps d'activités périscolaires

### ► QUOI ?

Les TAP sont des temps à vocation ludique reposant sur la découverte et l'initiation à des activités.

### ► QUAND ?

Les lundis, mardis et jeudis des semaines scolaires, de 15h30 à 16h30.

### ► OÙ ?

Dans chacune des écoles ou, le cas échéant, à proximité immédiate (plaine de jeux, salle de quartier...)

### ► AVEC QUI ?

Un responsable par école, des ATSEM, des animateurs et des professionnels dans les domaines sportifs et culturels.

### ► LES INSCRIPTIONS

- inscription préalable sur le dossier unique «inscriptions aux activités périscolaires»;
- l'inscription au service éducation est obligatoire et engage la présence et l'assiduité de l'enfant;
- l'équipe d'encadrement se réserve la possibilité de modifier les groupes pour préserver la sécurité de l'ensemble des enfants.

Vous avez le choix

à 15h30

à 16h30

Vous récupérez vos enfants  
après la classe, à 15h30  
auprès des enseignants

Vous récupérez votre enfant  
à 16h30, auprès des encadrants

OU

OU

Vous inscrivez votre enfant aux  
activités périscolaires (TAP) gratuites  
Par souci de cohérence pédagogique,  
il est nécessaire que l'enfant soit présent  
et assidu aux TAP. Votre inscription au service  
éducation de la mairie est obligatoire.

Votre enfant reste à l'accueil  
périscolaire ou en étude  
entre 16h30 et 18h30, votre enfant sera  
en accueil périscolaire payant à partir de  
16h30, encadré par les animateurs de la  
collectivité. Si votre enfant est autorisé à  
partir seul après les TAP, à 16h30, vous  
devez le préciser au service éducation.

Les  
**SUPER**

3 à 13  
ans

# ACCUEILS DE LOISIRS

## Service Enfance-jeunesse

Espace Social et Jeunesse  
« le Trait d'Union »  
45 rue Abel Boutin-Desvignes  
**02 41 79 22 92**  
accueildeleisirs  
@ville-lespontsdece.fr

Horaires d'ouverture  
de l'accueil au public :

### LE MATIN

du lundi au vendredi :  
9h à 12h30 au Trait d'Union  
(sauf mardi)

le mardi : 10h30 à 12h30

### L'APRÈS-MIDI

du lundi au jeudi :  
13h30 à 17h30 à la mairie  
(sauf mardi)

le mardi : 13h30 à 19h

En dehors des horaires  
d'ouverture sur rendez-vous.

## Les lieux d'accueil des différentes structures

**3/5 ans**  
**École André-Malraux**  
rue Henri-Poiron

**6/12 ans**  
**Ateliers Enfants**  
avenue Galliéni

**Les accueils de loisirs 3/12 ans sont ouverts le mercredi toute la journée de 8h à 18h (activités de 9h à 17h) et pendant les vacances scolaires.**

Un accueil à la demi-journée est également possible à partir de 11h30 jusqu'à 12h30 (repas inclus). Un service de restauration est mis en place le mercredi midi à l'école André-Malraux pour les enfants des différentes écoles inscrits à l'accueil de loisirs.

L'accueil de loisirs accueille tous les enfants de 3 à 12 ans.

Il est composé :

- d'une structure pour les 3/5 ans
- d'une structure pour les 6/12 ans

Il propose des animations manuelles, sportives, culturelles pour chaque tranche d'âge, mais également des activités en extérieur (sorties, visites...). Chacun peut évoluer dans son univers, à son rythme et selon ses envies.

Les plannings des animations et activités proposées sont disponibles sur l'Espace Citoyens, le site de la Ville et affichés à l'entrée de chaque structure.



## ► INSCRIPTIONS

Elles peuvent se faire par e-mail mais uniquement pour les enfants qui ont été inscrits par le passé sur une ou plusieurs activités proposées par les services municipaux.

Sinon, il faut prendre RDV aux accueils de loisirs pour constituer un premier dossier d'inscription auprès du service enfance jeunesse.

## Le + DOCUMENTS DEMANDÉS POUR LES NOUVELLES INSCRIPTIONS :

- Notification de la CAF ou de la MSA précisant votre quotient familial (ou avis d'imposition)
- Photocopie du carnet de vaccinations
- Attestation d'assurance responsabilité civile (temps extrascolaire)
- Photographie pour la carte d'identité





Les  
**SUPER**

## ACCUEILS DE LOISIRS

3 à 13  
ans

### Mercredis

#### Mon enfant fréquente UNE ÉCOLE PUBLIQUE

L'enfant est pris en charge par les animateurs s'il est inscrit. La prise en charge à lieu directement dans l'école publique fréquentée par l'enfant

**Entre 12h et 13h30**  
Restauration sur le site de l'école André-Malraux  
*Tous les enfants sont acheminés en transport collectif, au restaurant scolaire*

**Après le repas**  
Regroupement par tranche d'âge :  
**3/5 ans :** École André-Malraux  
**6/12 ans :** Ateliers enfants

Il est possible de récupérer votre enfant à partir de 17h.  
Les enfants sont accueillis jusqu'à 18h maximum

#### Mon enfant fréquente UNE ÉCOLE PRIVÉE

**Entre 8h et 9h**  
L'enfant est pris en charge par les animateurs aux Ateliers Enfants

**Entre 11h30 et 12h**  
Transport des enfants en direction du restaurant de l'école André-Malraux

**Après le repas**  
Regroupement par tranche d'âge :  
**3/5 ans :** École André-Malraux  
**6/12 ans :** Ateliers enfants

Il est possible de récupérer votre enfant à partir de 17h.  
Les enfants sont accueillis jusqu'à 18h maximum

### Vacances scolaires

#### J'ai choisie LA FORMULE JOURNÉE

L'accueil de mon enfant a lieu :  
**3/5 ans :** École André-Malraux (rue Henri-Poiron)  
**6/12 ans :** Ateliers enfants (Avenue Gallieni)

Arrivée  
**Entre 8h et 9h**  
Départ  
**Entre 17h et 18h**

#### J'ai choisie LA FORMULE DEMI-JOURNÉE

L'accueil de mon enfant a lieu :  
**3-5 ans :** École André-Malraux (rue Henri-Poiron)  
**6/12 ans :** Ateliers enfants (Avenue Gallieni)

Arrivée  
**Entre 13h30 et 14h**  
Départ  
**Entre 17h et 18h**



11 à 13  
ans

Le  
**SUPER**

## ACCUEIL PASSERELLE

Un nouvel espace créé sur mesure, il répond aux besoins et aux attentes des jeunes.

L'esprit de cet accueil, c'est un fonctionnement proche de l'accueil jeunes mais une organisation plus structurée, plus encadrée, qui accompagne davantage le passage de l'enfance à l'adolescence.

#### ► UN PROGRAMME MODULABLE SUIVANT L'ENVIE DES JEUNES

Au programme : de l'autonomie, des horaires flexibles, des activités encadrées et un cadre rassurant pour les parents.

#### ► HORAIRES

L'accueil est ouvert de 9h à 12h et de 13h30 à 18h durant les vacances scolaires et de 13h30 à 18h les mercredis.

#### ► TARIFS

Tarification à l'heure (tarif accueils de loisirs) et sans restauration le midi (possibilité d'apporter un pique-nique afin de déjeuner sur place).

#### ► INSCRIPTION

Il faut prendre RDV pour constituer un premier dossier d'inscription au service jeunesse.



#### Service

#### Enfance-jeunesse

Espace Social et Jeunesse  
« Le Trait d'Union »  
45 rue Abel Boutin-Desvignes  
**02 41 79 22 92**  
ajc@ville-lespontsdece.fr

#### Le lieu d'accueil

#### Accueil Passerelle 11/13 ans

Complexe sportif  
François Bernard  
(proche de l'entrée)  
avenue Gallieni



enfancejeunesse.pontsdece



Le  
**SUPER**

14 à 17  
ans

## ACCUEIL JEUNES AJ'C

**Service  
Enfance-jeunesse**  
Espace Social et Jeunesse  
« le Trait d'Union »  
45 rue Abel Boutin-Desvignes  
**02 41 79 22 92**  
ajc@ville-lespontsdece.fr

### Le lieu d'accueil

**Accueil Jeunes  
14/17 ans**  
**Complexe sportif  
François-Bernard**  
(près des terrains de pétanque)  
avenue Galliéni



enfancejeunesse.pontsdece



ajc-pontsdece



## L'AJ'C c'est quoi ?

Un espace où rencontrer d'autres jeunes, obtenir de bons plans pour des sorties, mettre en place des projets... Des soirées entre amis autour d'une pizza (Pizza Blabla), des matchs de Bubble foot, du PaintBall, des projets de loisirs en France et en Europe, sont au programme.

### ► HORAIRES

Pendant les vacances scolaires

- Lundi au vendredi :  
de 14h à 18h  
(+ soirées et journées exceptionnelles)

Hors vacances scolaires

- Mercredi et jeudi :  
de 17h à 19h
- Vendredi :  
de 16h à 20h
- Samedi :  
de 14h à 17h

### ► INSCRIPTION

- Pour s'inscrire il faut,
- être adhérent de l'AJ'C  
(adhésion annuelle de 5€)
  - avoir 14 ans dans l'année civile

Pour une première inscription, vous devez remplir le dossier unique d'inscription et fournir les pièces demandées. Et pour un renouvellement, vous devez remettre à jour le dossier auprès des animateurs de l'accueil jeunes.



11 à 25  
ans

## Le PIJ - Point Information Jeunesse

Le Point Information Jeunesse informe au quotidien et propose des services adaptés à vos recherches. Pour tous : jeunes, adultes, professionnels, demandeurs d'emploi. Des informations personnalisées sur les thèmes suivants : sortir, découvrir, se former, travailler, partir à l'étranger, se loger, se déplacer, vivre au quotidien... Pour donner une chance à vos projets. Un accès libre à internet pour vos recherches du quotidien.

### ► HORAIRES

Accueil avec ou sans rendez-vous, gratuit et confidentiel

- Lundi au vendredi : de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30  
(à partir de 10h30 le mardi)

- et à l'accueil Jeunes : tous les vendredis de 17h30 à 19h (en période scolaire et sur RDV)

## Bourse projets jeunes

12 à 25  
ans

La bourse projets jeunes s'adresse aux jeunes ponts-de-céais qui souhaitent monter des projets individuels ou collectifs.

### ► OBJECTIF : FAIRE BOUGER SA VILLE

La bourse permet aux jeunes retenus de bénéficier d'une aide technique et/ou financière pour mener à bien leurs projets.

JEUNESSE

Les  
**SUPER**

## PLANS JEUNES

**Service  
Enfance-jeunesse**  
Espace Social et Jeunesse  
« le Trait d'Union »  
45 rue Abel Boutin-Desvignes  
**02 41 79 22 92**  
pij@ville-lespontsdece.fr



enfancejeunesse.pontsdece



ajc-pontsdece

# La SUPER CULTURE

## Médiathèque Antoine de Saint-Exupéry

1 rue Charles-de-Gaulle

02 41 79 76 00

mediatheque

@ville-lespontsdece.fr

www.mediathèque.ville-les-ponts-de-ce.fr

## et l'Accueil culture

02 41 79 75 94

saisonnaculturelle

@ville-lespontsdece.fr

Mardi : de 15h à 18h30

Mercredi : de 10h à 12h30

et de 14h à 18h

Jeu de : fermeture au public (accueil de groupes)

Vendredi : de 15h à 18h30

Samedi : de 10h à 12h30

et de 14h à 17h



mediatheque.lespontsdece

## Centre Culturel Vincent-Malandrin

2 rue Charles-de-Gaulle

02 41 79 75 94

saisonnaculturelle

@ville-lespontsdece.fr

## Rive d'Arts

13 rue Boutreux

02 41 79 14 63

rivedarts@ville-lespontsdece.fr



rivedarts

## LA MÉDIATHÈQUE

Tout au long de l'année, la médiathèque propose des collections vivantes et des services adaptés à tous les publics. Son équipe de bibliothécaires vous accueille, vous oriente et vous accompagne selon vos besoins et vos envies.

Pour découvrir, s'informer, travailler, se rencontrer, soyez chez vous à la médiathèque.

Les animations sont gratuites et le programme disponible en ligne et à la médiathèque.

**Le +** La consultation sur place est libre et gratuite. L'inscription est nécessaire pour emprunter. Abonnement valable un an et gratuit pour les moins de 18 ans.

## ACCUEIL CULTURE

L'Accueil Culture, installé à la médiathèque, vous renseigne sur l'offre culturelle ponts-de-céaise :

- l'enseignement artistique du centre culturel Vincent Malandrin (programme des activités, inscriptions,...)
- l'achat des billets de spectacles
- la location du Théâtre des Dames.

**Le +** La programmation complète de la saison culturelle de la Ville est disponible en ligne. Billetterie en abonnements et place à l'unité.



saisonnaculturelle.lespontsdece.fr

## CENTRE CULTUREL VINCENT-MALANDRIN

Lieu dédié aux pratiques amateurs, le centre culturel Vincent-Malandrin propose de juin à septembre un large panel d'activités artistiques et culturelles, dans une dynamique d'initiation ou de perfectionnement. Organisés par niveau, les cours sont dispensés par des professeurs diplômés.

Le programme des activités est disponible sur le site de la Ville et sur l'Espace Citoyens.

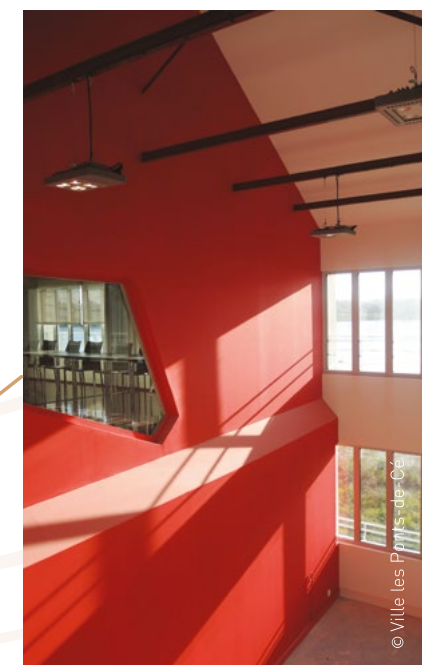
## RIVE D'ARTS

Lieu dédié à l'économie créative, Rive d'Arts réunit un pôle hôtellerie et restauration, Les 3 Lieux, et un « pôle création » accueillant principalement trois activités :

- des expositions d'art visuel, ouvertes à tous.
- des ateliers ouverts à la location pour des professionnels issus de l'économie créative,
- des événements.

Les créateurs de Rive d'Arts proposent pour certains des ateliers et des stages dans divers domaines (peinture sur verre, mosaïque, teinture naturelle, calligraphie etc.).

**Le +** Les ateliers ouvrent également leurs portes lors d'événements (Journées Européennes du Patrimoine, Journées Européennes des Métiers d'Art ...), c'est l'occasion de rencontres et d'échanges. Le forum quant à lui accueille des expositions toute l'année, et c'est gratuit.





# Le SUPER SPORT



© Ville les Ponts-de-Cé



# Les SUPER ANIMATIONS DE PROXIMITÉ

## Baignade

Avenue de la Boire Salée  
02 41 79 32 58

## Office Municipal des Sports

7 avenue de l'Europe  
02 41 79 70 67  
oms@ville-lespontsdece.fr

## Maison des associations

7 avenue de l'Europe  
02 41 79 70 67  
maisondesassociations  
@ville-lespontsdece.fr  
du lundi au vendredi  
de 9h à 12h30  
et de 13h30 à 17h30  
sauf mardi de 10h30 à 12h30  
et de 13h30 à 17h30

## Complexe sportif François-Bernard

30 avenue Galliéni  
02 41 44 86 90

## Complexe sportif Athlétis et salle de sport annexe Athlétis

50 avenue de l'Europe  
02 41 79 29 46

## Salle de sport Val de Louet

avenue Auguste Defois

## ► LA BAGNADE

Ouverte de mi-juin au dernier week-end d'août  
Du lundi au jeudi de 14h à 20h, (21h le vendredi) et le  
week-end de 11h à 13h et de 14h à 20h.

Dans une eau naturelle de Loire, la baignade s'étend  
sur 3 000 m². Elle est équipée d'un toboggan et d'une  
pataugeoire. La baignade surveillée dispose également  
d'une vaste plage en pelouse afin de se prélasser au  
soleil et d'un terrain de beach volley. Un coin lecture y  
est également proposé par la médiathèque.

Carte d'abonnement gratuite pour les moins de 16 ans.

## ► L'OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS (OMS)

L'Office Municipal des Sports vous permet de mieux  
connaître le sport aux Ponts-de-Cé, ses lieux de  
pratique, ses clubs,... Une plaquette de présentation est  
disponible sur [www.lespontsdece.fr](http://www.lespontsdece.fr) rubrique 'services  
démarches - sports et loisirs'.

## ► LA MAISON DES ASSOCIATIONS

Elle est un lieu de rencontre des associations ponts  
de-céaises. Elle offre des services à celles-ci et est  
le guichet unique pour toute demande spécifique à  
l'organisation de manifestations.

**Le +** Aussi, retrouvez en ligne l'annuaire  
des associations. Pour simplifier votre  
recherche, vous pouvez y accéder soit par  
«discipline», soit par «rechercher» sur  
[www.lespontsdece.fr](http://www.lespontsdece.fr) - rubrique 'vie  
associative citoyenneté'.

## Cé dans mon quartier

Tous les mercredis après-midi, des animateurs Jeunesse  
vont à la rencontre des jeunes de 6 à 17 ans et de leurs  
parents sur leur lieu de vie afin de connaître leurs  
besoins et leurs envies en matière de loisirs et leur faire  
découvrir les nombreuses activités proposées dans les  
centres de loisirs municipaux.

## Cé dans ma rue et Cé à la baignade

Autres dispositifs mis en place pour les jeunes (6-17  
ans), pendant les mois de juillet et d'août : «Cé dans ma  
rue», les samedis après-midis dans chaque quartier et  
«Cé à la baignade» les lundis après-midis à la baignade.  
Ces temps de rencontre gratuits sont aussi l'occasion  
d'échanger avec des animateurs du Point Info Jeunesse  
sur différents sujets, qu'il s'agisse de scolarité, de  
formation, d'emploi, de logement, de préparer un départ  
à l'étranger, ou encore de monter un projet et trouver des  
aides pour le financer...

## Le + Conseil Municipal des Enfants

Depuis 2005, un Conseil municipal des  
enfants a été institué aux Ponts-de-Cé.  
Cette élection donne aux élèves des  
écoles Ponts-de-Céaises, l'occasion d'être  
acteurs de la vie de la Ville en désignant  
des représentants. Les conseillers auront  
à défendre des projets qui leur tiennent à  
cœur, et à travailler pour les faire aboutir.  
Besoin d'informations ?  
cme@ville-lespontsdece.fr - 02 41 79 74 92

## Service

## Enfance-jeunesse

Espace Social et Jeunesse  
« le Trait d'Union »  
45 rue Abel Boutin-Desvignes  
02 41 79 22 92  
ajc@ville-lespontsdece.fr



enfancejeunesse.pontsdece



ajc-pontsdece

Programme sur le site de la  
Ville : [www.lespontsdece.fr](http://www.lespontsdece.fr)



## Votre Espace Citoyens, simplifiez-vous la vie...

Il réunit tous vos services au même endroit.

Avec l'Espace Citoyens, vous allez pouvoir accomplir différentes démarches et accéder à des services sans vous déplacer à la mairie, avec un accès 24h/24 et 7j/7.



L'application de la Ville est exclusivement dédiée à l'actualité ponts-de-céaise et à l'accès aux principaux services municipaux voire intercommunaux comme pour le tri des déchets, les transports en commun ou la recherche d'emploi à travers un moteur de recherche.

Un accès simple, pratique et gratuit.

L'application est téléchargeable gratuitement sur  
« App Store » et « Google Play ».



TÉLÉCHARGEZ  
L'APPLICATION OFFICIELLE  
DE VOTRE VILLE



## Hôtel de Ville

7 rue Charles-de-Gaulle  
49130 Les Ponts-de-Cé

02 41 79 75 75

mairie@ville-lespontsdece.fr  
www.lespontsdece.fr



villelespontsdece



@villelespontsdece